

CALENDRIER PREVISIONNEL DES OPERATIONS PRINCIPALES D'INJECTION DE LIQUIDITES AU TITRE DE L'ANNEE 2019

Années	N° OPIL	Semaines	Jours fériés	PAYS	Modifications sur le calendrier de l'appel d'offres
2019	AON n° 01	10/01/2019 au 17/01/2019			
	AON n° 02	17/01/2019 au 24/01/2019			
	AON n° 03	24/01/2019 au 31/01/2019			
	AON n° 04	31/01/2019 au 07/02/2019			
	AON n° 05	07/02/2019 au 14/02/2019	Lundi, 11 février - Fete de la Jeunesse	Cameroun	Aucune modification
	AON n° 06	14/02/2019 au 21/02/2019			
	AON n° 07	21/02/2019 au 28/02/2019			
	AON n° 08	28/02/2019 au 07/03/2019			
	AON n° 09	07/03/2019 au 14/03/2019			
	AON n° 10	14/03/2019 au 21/03/2019			
	AON n° 11	21/03/2019 au 28/03/2019			
	AON n° 12	28/03/2019 au 04/04/2019	Vendredi, 29 mars - Boganda	Centrafrique	Aucune modification
	AON n° 13	04/04/2019 au 11/04/2019			
	AON n° 14	11/04/2019 au 18/04/2019			
	AON n° 15	18/04/2019 au 25/04/2019	Vendredi, 26 avril - Vendredi Saint	Cameroun	Aucune modification
	AON n° 16	25/04/2019 au 02/05/2019	Mercredi, 1 mai Fête du Travail	CEMAC	Le CMM sera organisé le lundi, l'enchère ouverte du lundi au mardi, et le dépouillement s'effectuera le mardi. La mise en place de l'OPIL interviendra normalement le jeudi.
	AON n° 17	02/05/2019 au 09/05/2019			
	AON n° 18	09/05/2019 au 16/05/2019			
	AON n° 19	16/05/2019 au 23/05/2019	Lundi, 20 mai - Fête nationale	Cameroun	Aucune modification
	AON n° 20	23/05/2019 au 30/05/2019	Jeudi, 30 mai - Fête de l'Ascension	Cameroun, Centrafrique, Congo, Gabon, Guinée Equatoriale.	Les établissements de crédit concernés approvisionneront leurs comptes courants du montant à rembourser au titre de l'OPIL précédent, le mercredi 29 mai 2019. Le remboursement s'effectuera automatiquement sur leurs comptes de règlement SYGMA le jeudi 30 mai 2019.
	AON n° 21	30/05/2019 au 06/06/2019	Jeudi, 30 mai - Fête de l'Ascension	Cameroun, Centrafrique, Congo, Gabon, Guinée Equatoriale.	Les établissements de crédit apporteront leur BGM le mercredi. Leur collatéral sera positionné ce même jour. La mise en place de l'OPIL se fera sur SYGMA le jeudi.
			Mardi, 4 ou Mercredi, 5 juin - Fête de Ramadan	CEMAC	Si la fête tombe le mardi , le lundi sera férié au Cameroun et le CMM aura lieu vendredi. L'enchère sera ouverte du vendredi au mercredi. Le dépouillement se fera normalement le mercredi et le reste sans changement. Si la fête tombe le mercredi , le CMM sera organisé le lundi, l'enchère ouverte du lundi au mardi, et le dépouillement s'effectuera le mardi. La mise en place de l'OPIL interviendra normalement le jeudi.
	AON n° 22	06/06/2019 au 13/06/2019			
	AON n° 23	13/06/2019 au 20/06/2019			
	AON n° 24	20/06/2019 au 27/06/2019			
	AON n° 25	27/06/2019 au 04/07/2019			
	AON n° 26	04/07/2019 au 11/07/2019			
	AON n° 27	11/07/2019 au 18/07/2019			
	AON n° 28	18/07/2019 au 25/07/2019			
AON n° 29	25/07/2019 au 01/08/2019				

1/2

2019	AON n° 30	01/08/2019	au	08/08/2019	Lundi, 12 août - lendemain de la Fête du Sacrifice du dimanche 11 août	Cameroun	Aucune modification
	AON n° 31	08/08/2019	au	15/08/2019	Jeudi, 15 août - Fête de l'Assomption et Jour de la Constitution en Guinée Equatoriale	Cameroun, Centrafrique, Congo, Gabon, Guinée Equatoriale.	Les établissements de crédit concernés approvisionneront leurs comptes courants du montant à rembourser au titre de l'OPIL précédent, le mercredi 14 août 2019. Le remboursement s'effectuera automatiquement sur leurs comptes de règlement SYGMA le jeudi 15 août 2019.
	AON n° 32	15/08/2019	au	22/08/2019	Jeudi, 15 août - Fête de l'Assomption et Jour de la Constitution en Guinée Equatoriale	Cameroun, Centrafrique, Congo, Gabon, Guinée Equatoriale.	Les établissements de crédit apporteront leur BGM le mercredi. Leur collatéral sera positionné ce même jour. La mise en place de l'OPIL se fera sur SYGMA le jeudi.
	AON n° 33	22/08/2019	au	29/08/2019			
	AON n° 34	29/08/2019	au	05/09/2019			
	AON n° 35	05/09/2019	au	12/09/2019			
	AON n° 36	12/09/2019	au	19/09/2019			
	AON n° 37	19/09/2019	au	26/09/2019			
	AON n° 38	26/09/2019	au	03/10/2019			
	AON n° 39	03/10/2019	au	10/10/2019			
	AON n° 40	10/10/2019	au	17/10/2019			
	AON n° 41	17/10/2019	au	24/10/2019			
	AON n° 42	24/10/2019	au	31/10/2019			
	AON n° 43	31/10/2019	au	07/11/2019			
	AON n° 44	07/11/2019	au	14/11/2019			
	AON n° 45	14/11/2019	au	21/11/2019			
	AON n° 46	21/11/2019	au	28/11/2019	Jeudi, 28 novembre - Fête de la République	Congo et Tchad	* Les établissements de crédit concernés approvisionneront leurs comptes courants du montant à rembourser au titre de l'OPIL précédent, le mercredi 27 novembre 2019. Le remboursement s'effectuera automatiquement sur leurs comptes de règlement SYGMA le jeudi 28 novembre 2019.
	AON n° 47	28/11/2019	au	05/12/2019	Jeudi, 28 novembre - Fête de la République	Congo et Tchad	Les établissements de crédit apporteront leur BGM le mercredi. Leur collatéral sera positionné ce même jour. La mise en place de l'OPIL se fera sur SYGMA le jeudi.
	AON n° 48	05/12/2019	au	12/12/2019			
	AON n° 49	12/12/2019	au	19/12/2019			
AON n° 50	19/12/2019	au	26/12/2019	Mercredi, 25 décembre - Fête de Noël	CEMAC	Le CMM sera organisé le lundi, l'enchère ouverte du lundi au mardi, et le dépouillement s'effectuera le mardi. La mise en place de l'OPIL interviendra normalement le jeudi.	
AON n° 51	26/12/2019	au	02/01/2020	Mercredi, 1er janvier - Jour de l'An	CEMAC	Le CMM sera organisé le lundi, l'enchère ouverte du lundi au mardi, et le dépouillement s'effectuera le mardi. La mise en place de l'OPIL interviendra normalement le jeudi.	

NB : Les jours fériés retenus sont ceux qui ont un impact sur le calendrier classique de l'opération principale d'injection de liquidité.

PROPOSITION DE CALENDRIERS SPECIFIQUES EN FONCTION DES JOURS FERIES

Lorsqu'au Cameroun un jour férié tombe un mardi, sachant que lorsque le mardi est férié le lundi l'est aussi, le CMM se tiendra le vendredi et l'enchère de l'OPIL ouverte du vendredi au mercredi. Le reste sans changement.
Lorsqu'au Cameroun un jour férié tombe un mercredi, le CMM sera organisé le lundi, et l'enchère de l'OPIL sera ouverte du lundi au mardi, et les résultats seront notifiés le mardi. La mise en place interviendra normalement le jeudi.
Lorsqu'un jour férié tombe un jeudi dans n'importe quel pays de la CEMAC, les établissements de crédit concernés apporteront leurs BGM et positionneront leur collatéral le mercredi et un Agent du SOPMT assurera la permanence le jeudi pour la mise en place de l'OPIL. Aussi, pour assurer le remboursement de l'OPIL de la semaine précédente, les établissements de crédit approvisionneront leurs comptes courants du montant à rembourser le mercredi, et le remboursement se fera automatiquement sur leurs comptes de règlement SYGMA le lendemain.

DEFINITION DES SIGLES

AON : Appel d'Offres Normal
BGM : Billet Global de Mobilisation
CEMAC : Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale
CMM : Comité du Marché Monétaire
OPIL : Opération Principale d'Injection de Liquidités
SYGMA : Système des Gros Montants Automatisé

14